

FAITS SAILLANTS

RÉSULTATS FINANCIERS 2024-2025

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

11 NOVEMBRE 2025

Faits saillants de l'exercice financier 2024-2025

Budget	Revenus	Dépenses	Excédent	Masse salariale
1 649 M\$	1 761 M\$	1 740 M\$	21 M\$	1 347 M\$

Sommaire des résultats financiers

Pour l'année scolaire 2024-2025, le Centre de services scolaire de Montréal, (ci-après le « Centre de service scolaire ») a réalisé un excédent de 21 M\$ comparativement à un excédent de 18,5 M\$ en 2023-2024.

Résultat net et résultat net ajusté¹

En excluant les éléments spécifiques présentés dans le tableau 1, l'excédent net ajusté¹ de l'exercice 2024-2025 a été de 21 M\$ comparativement à un excédent net ajusté de 8,4 M\$ pour l'exercice 2024-2024.

Mesures non conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public

En plus de fournir des mesures du résultat net selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP), nous avons inclus certaines mesures du résultat net non conformes aux NCCSP. Ces mesures sont présentées à titre d'information relative, elles n'ont pas de sens normalisé par les NCCSP et elles ne peuvent pas être comparées à des mesures, du même type, présentées par d'autres organismes du secteur public.

Tableau 1

Ajustements au résultat net ¹	30 juin 2025 \$	30 juin 2024 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	20 971 181	18 553 427
Provision offres salariales du gouvernement pour la convention collective de 2023-2028 imputé en juin 2023		(10 150 463)
Excédent net ajusté ¹	20 971 181	8 402 964

Principaux facteurs affectant les résultats

Les principaux facteurs ayant un effet sur les résultats du Centre de services scolaire sont les suivants :

La variation des clientèles des secteurs jeunes, adultes et de la formation professionnelle a un impact direct sur les revenus de subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation, les revenus liés à la taxe scolaire, les revenus liés aux droits de scolarité et frais de scolarisation, ainsi que les dépenses de fonctionnement.

Plus particulièrement en 2024-2025, nous avons relevé une augmentation exceptionnelle du nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) sanctionnés pour la formation professionnelle, soit 9 480 ETP comparativement à 7 762 ETP en 2023-2024, ainsi qu'une hausse de l'effectif scolaire au niveau de la formation générale des jeunes.

La croissance liée à l'indexation et aux avancements d'échelons des salaires et des avantages sociaux a un impact sur les revenus de subvention du ministère de l'Éducation et sur les charges de fonctionnement. Le renouvellement des conventions collectives 2023-2028 pour les enseignants, non-enseignants et cadres a eu un impact au cours de 2024-2025 tant par le versement des rétroactivités que par l'ajustement des salaires lié à l'indexation et à la mise à jour des échelles salariales des nouvelles conventions collectives.

¹ Consulter le tableau 1 « Ajustements au résultat net » et la section « Mesures non conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

La baisse des taux d'intérêts a un impact direct sur les frais financiers liés principalement aux emprunts temporaires et aux avances du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM). La baisse des taux d'intérêts a également un impact direct sur la valeur de ses obligations au titre des prestations constituées du régime collectif d'avantages complémentaires à la retraite.

Les centres de services scolaires de l'Île de Montréal effectuent des emprunts temporaires auprès du CGTSIM à titre de marge de crédit pour financer leurs opérations puisque qu'il y a un important décalage entre les sorties de liquidités et les encaissements de subventions du ministère de l'Éducation. Ces avances portent intérêt au taux moyen mensuel pondéré des emprunts à court terme et autres soldes créditeurs du système de financement à court terme du CGTSIM. Au 30 juin 2025, le solde des avances du CGTSIM est de 214 M\$ au taux d'intérêt de 3,80 % (166 M \$ au taux de 5,31 % au 30 juin 2024). Chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur le solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 2,1 M\$.

La pénurie de personnel dans la région métropolitaine de Montréal engendre une pression à la hausse sur les salaires dans le secteur privé. Les conditions salariales étant établies à l'échelle provinciale pour les centres de services scolaires, ces derniers doivent composer avec un taux de roulement du personnel plus élevé et investir d'avantage d'efforts et de ressources dans le recrutement du personnel, ce qui a un impact sur les coûts liés à la gestion de la main d'œuvre au sein des établissements d'enseignement et des services administratifs centraux. Dans le contexte actuel, les effectifs réduits dans certaines catégories d'emplois ont entraîné des économies.

Le projet de loi 20 adopté en 2020 oblige les municipalités à céder gratuitement des terrains aux centres de services scolaires pour la construction d'écoles. Au cours de 2024-2025, le Centre de services scolaire de Montréal a reçu un terrain à titre gratuit d'une valeur de 3 M\$, ce qui a eu un impact à la hausse sur nos revenus.

Analyse des résultats

Pour l'année scolaire 2024-2025, le Centre de services scolaire a réalisé un excédent de 21 M\$ comparativement à un excédent de 18,5 M\$ en 2023-2024.

Revenus

Les revenus ont augmenté de 280 M\$, passant de 1 481 M\$ en 2023-2024, à 1 761 M\$ en 2024-2025, une hausse de 19 %.

L'augmentation des revenus s'explique en grande partie par la hausse de 147 M\$ de la subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation, dont 82,8 M\$ en lien avec la coupure salariale due à la grève en 2023-2024. L'augmentation s'explique aussi par la hausse de 58,2 M\$ pour les allocations de base des activités éducatives, une augmentation de nos ETP sanctionnés en Formation Professionnelle (28,8 M\$) et de nos effectifs scolaires pour la Formation Générale des Jeunes (27,5 M\$).

L'augmentation des revenus s'explique aussi par la hausse de 76,9 M\$ des subventions relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), dont 51,6 M\$ suivant l'ajustement des valeurs nettes comptables négatives en 2023-2024 présenté dans la subvention d'investissement, ainsi que 28,7 M\$ présenté dans la subvention d'investissement reportée en lien avec la révision des estimations des obligations en 2024-2025.

Outre la hausse des revenus relative à la subvention de fonctionnement et aux OMHS, la variation des revenus s'explique par la hausse de la taxe scolaire de 7,7 M\$, l'augmentation de 14,6 M\$ des droits de scolarité, la hausse des ventes de biens et services de 11,6 M\$ ainsi que l'augmentation des revenus divers de 15,1 M\$.

Dépenses

Les dépenses ont augmenté de 277 M\$, passant de 1 463 M\$ en 2023-2024 à 1 740 M\$ en 2024-2025, soit une hausse de 19 %.

La variation des dépenses s'explique en grande partie par l'augmentation de la charge de rémunération et contributions de l'employeur de 173,3 M\$, dont 88,8 M\$ en lien avec la coupure salariale due à la grève en 2023-2024, ainsi que 84,5 M\$ suivant l'indexation et l'ajustement des salaires suite au renouvellement des conventions collectives.

La hausse des dépenses s'explique aussi par la variation des charges d'investissement non capitalisables et amortissement de 37,4 M\$. De ce montant, une somme de 28,7 M\$ est attribuable à la charge d'amortissement des bâtiments contenant de l'amiante (OMHS) en lien avec la révision des estimations des obligations en 2024-2025 et 8,2 M\$ sont en lien avec l'amortissement des immobilisations corporelles.

Les autres charges ont quant à elles augmentées de 60,4 M\$, ce qui est en grande partie reliée aux OMHS et plus particulièrement à l'ajustement des valeurs nettes comptables négatives en 2023-2024 pour un montant de 51,6 M\$. De plus, une hausse des charges de 11,1 M\$ s'explique par la réévaluation annuelle de nos passifs au titre des sites contaminés (qui est également comptabilisée dans les revenus).

Déficit accumulé

Le déficit accumulé a diminué à 38,5 M\$ en 2024-2025, comparativement à 59,5 M\$ en 2023-2024. Les résultats financiers de l'année 2024-2025 démontrent une continuité de la gestion rigoureuse des fonds publics, mise en œuvre depuis plusieurs années par l'ensemble des titulaires de budget du Centre de services scolaire.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er juillet 2022, le Centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Ces obligations sont principalement relatives aux bâtiments comprenant des matériaux amiantés.

Les montants comptabilisés à titre de passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations sont remis par le MEQ. Les montants

sont déterminés avec des montants provenant du logiciel Gestion infrastructure éducation et éducation supérieure (GIESS) et d'un outil de calcul fourni par une firme externe.

Ainsi, au 30 juin 2025, le rapport de l'auditeur indépendant fait état d'une opinion avec réserve. La réserve résulte du fait que les auditeurs n'ont pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne les montants comptabilisés touchant les OMHS. A noter qu'au 30 juin 2024, l'auditeur avait aussi exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers, toujours en lien avec les OMHS.

Analyse des résultats liés à l'investissement

Projets d'investissements et de maintien d'actifs

Les dépenses d'investissement et de maintien d'actifs ont diminué de 28,5 M\$, passant de 332,3 M\$ en 2023-2024 à 303,8 M\$ en 2024-2025.

Ajout d'espace

Les dépenses associées à des projets d'ajout d'espace ont augmenté de 11,8 M\$, passant de 83,9 M\$ en 2023-2024 à 95,7 M\$ en 2024-2025.

Aucun projet d'ajout d'espace n'a été livré au cours de l'année financière 2024-2025, mais quatre projets étaient en cours de construction pour lesquels la livraison est planifiée pour 2025-2026.

Maintien d'actifs

Les dépenses relatives au maintien d'actifs immobiliers, à la résorption du déficit de maintien, ainsi qu'au travaux de réfection et de transformation se sont élevés à 181,5 M\$ en 2024-2025, comparativement à 229,9 M\$ en 2023-2024. Cela représente une baisse de 48,4 M\$, qui s'explique en partie par la diminution de l'enveloppe de maintien de 15 M\$, ainsi que par le report et l'annulation de nombreux projets en lien avec les cibles de décaissement fixées par le MEQ pour 2024-2025.

Technologies de l'information

Les investissements en technologies de l'information ont augmenté de 2,3 M\$, passant de 12,2 M\$ en 2023-2024 à 14,5 M\$ en 2024-2025.